

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

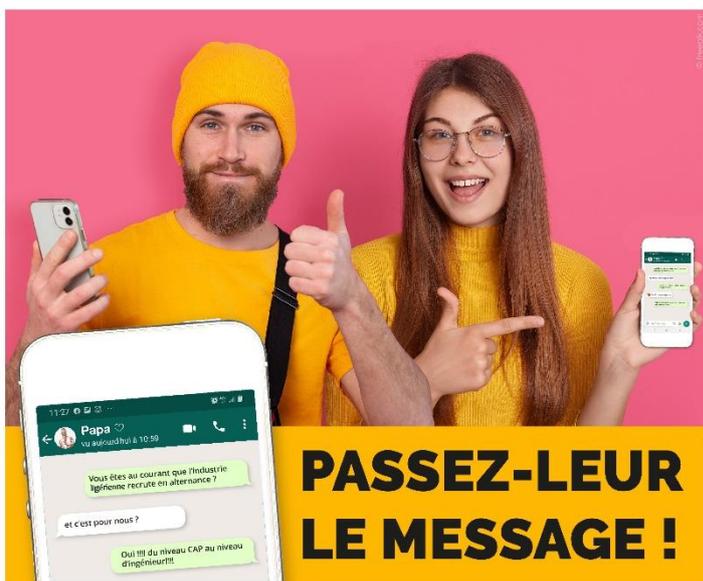
N° 141 – mai 2021

Suivez notre actualité sur
    @UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



PASSEZ-LEUR LE MESSAGE !

L'industrie recrute en alternance près de chez vous.

Faites-le savoir !

Contactez nos conseillers
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Centre de Nantes
Tél : 07 86 30 13 62

Centre de Saint-Nazaire
Tél : 06 70 46 90 36



L'INDUSTRIE RECRUTE EN ALTERNANCE PRÈS DE CHEZ VOUS. FAITES LE SAVOIR !

Alors que le contexte sanitaire ne favorise pas les opportunités de rencontre avec les publics (absence de salons d'orientation, lassitude des jeunes pour les salons digitaux), l'UIMM Loire-Atlantique mobilise son réseau en faveur de l'alternance. Elle poursuit sa mission d'aide à la découverte des métiers industriels et des formations qualifiantes pour y accéder.

La conjoncture incertaine que nous affrontons ne doit pas stopper l'intérêt retrouvé des jeunes pour l'industrie. Nous devons limiter l'impact de la crise pour la prochaine rentrée industrielle.

Qui de mieux que vos salariés pour être des ambassadeurs de leurs métiers ?

Leur mission : relayer le message aux jeunes de leur entourage que l'industrie offre de belles et nombreuses opportunités d'emploi en alternance sur l'ensemble de notre département. Des visuels de différents formats ont été créés pour répondre à cette mission.

Vous souhaitez vous engager à nos côtés pour l'alternance ?

En répondant à [ce formulaire](#) vous pourrez faire le choix entre un ou plusieurs formats : flyer et/ou affiche, électronique et/ou papier, la quantité que vous souhaitez recevoir en papier (prise en charge financière par l'UIMM Loire-Atlantique pour ses adhérents).

Ensemble on va plus loin !

FORMER LES COMPETENCES DE DEMAIN !

Le contrat d'apprentissage permet d'apprendre un métier tout en préparant un diplôme de l'Education Nationale, du CAP à l'Ingénieur ou un titre professionnel en alternant une formation dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et en entreprise.

Le gouvernement poursuit son action de soutien en faveur de l'apprentissage ! L'aide exceptionnelle versée aux employeurs d'apprentis est prolongée pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2021. Pour rappel, cette aide est de : 5 000 € pour le recrutement d'un apprenti mineur et de 8 000 € pour le recrutement d'un apprenti majeur. Et ce, pour tout contrat préparant un diplôme ou titre du CAP au Bac + 5. Elle sera versée sans condition pour les PME de moins de 250 salariés. Les entreprises d'au moins 250 salariés devront toutefois atteindre leur obligation légale de 5% d'alternants dans leurs effectifs au 31 décembre 2021 ou 3% avec une progression d'au moins 10% entre 2020 et 2021. Grâce à cette mesure, le coût de recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage sera faible pour la 1^{ère} année de contrat.

Vous hésitez encore à prendre un alternant ?

Le Pôle Compétences répond à toutes vos questions par téléphone au 02 51 72 92 60 ou par mail f.andre@ui44.fr.

SPEED ALTERNANCE BAC PRO AÉRONAUTIQUE OPTION STRUCTURE

Depuis 2011, le lycée Marcel Callo et la Fab'Academy du Pôle formation Pays de la Loire - UIMM ont créé un partenariat, pour le Bac Pro Aéronautique option Structure, permettant aux élèves de terminales et/ou de premières, ainsi qu'aux élèves en fin de CAP de réaliser leur(s) dernière(s) année(s) en apprentissage. Le 7 mai prochain de 9h00 à 16h00 au Pôle formation de Saint-Nazaire, vous pourrez rencontrer les candidats de ces 2 écoles afin de recruter vos futur(e)s apprenti(e)s pour la fin de leur cursus (contrat d'un ou deux ans) à partir de la rentrée prochaine.

Inscrivez-vous en envoyant un mail à Florence André : f.andre@ui44.fr. Merci de nous préciser le(s) nom(s) du(des) participant(s).

Le déjeuner sur place vous sera offert.



RÉFÉRENTIEL NATIONAL DE QUALITÉ « QUALIOP1 »

La version 7 du référentiel national de Qualité « QUALIOP1 » est sortie le 31 mars dernier. Vous trouverez ce guide en cliquant sur [ce lien](#). Cette V7 apporte diverses précisions sur le délai d'application du guide (préambule), les indicateurs de résultats des CFA (indicateur 2), les certifications professionnelles (indicateur 3), le conseil de perfectionnement (indicateur 20) et la période de formation en situation de travail (indicateur 28).

CONVENTION RELANCE INDUSTRIE

Le Fond National de l'Emploi, dit « FNE-Formation » permet de financer le développement des compétences des salariés d'entreprises impactées par la crise sanitaire. Une convention signée par OPCO 2i avec le Ministère du Travail mobilise 150 millions d'euros permettant de financer environ 25 000 parcours de formation. Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations organisationnelles, industrielles et économiques, tout en contribuant à la relance et à la transformation de l'industrie post-Covid 19. Ces fonds sont destinés à des projets d'évolution des compétences dans quatre « parcours de formation » : parcours certifiant, parcours de reconversion, parcours « compétences spécifiques contexte Covid-19 » et parcours consacré aux anticipations des mutations. Toutes les formations sont éligibles, sauf les formations obligatoires au sens de l'article L.4121-1 et L.4121-2 du Code du travail (sécurité), dans le respect des 4 parcours cités. Les actions devront se dérouler entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 avril 2022. Les demandes devront être transmises au préalable à votre conseiller 2i en Pays de la Loire pour étude de leur éligibilité et au plus tard le 31 décembre 2021.

PROSPECTIVE INDUSTRIES : PARUTION TOME 27

Au programme de cette nouvelle publication :

- Jusqu'où repousser les limites de l'agilité ?
- Transition énergétique : un levier de relance ?
- Ecrire et partager un récit collectif.

Lire la suite [en cliquant ici](#).

La prochaine rencontre se tiendra le jeudi 10 juin 2021 à la Carrière de Saint-Herblain : [inscription ici](#).

PLAN DE RELANCE : AGENDA DES APPELS A PROJETS

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a élaboré un agenda pour vous permettre de suivre les appels à projets (AAP) du plan de relance : dates d'ouverture et de fermeture, date(s) ou période(s) prévisionnelle(s) de relève, date(s) ou période(s) prévisionnelle(s) d'annonce des lauréats. Chaque appel à projets est relié à la mesure « France Relance » dans laquelle il s'inscrit par l'intermédiaire d'un lien cliquable. Pour chaque AAP en cours, vous trouverez les liens pour télécharger le cahier des charges et vous inscrire. Les données de ce calendrier seront actualisées régulièrement. [Téléchargez l'agenda des appels à projets France Relance](#).

Rappel : l'UIMM Pays de la Loire organise un webinaire « Bénéficiaire du plan de relance, c'est encore possible » mercredi 19 mai 2021 à 8h30 en visio-conférence. [Inscription ici](#).

RAPPELS DE PRODUITS : UN SITE DÉDIÉ POUR LES DÉCLARER

Lorsqu'un produit en BtoC présente des risques pour la santé ou la sécurité, il doit faire l'objet d'un rappel. Depuis le 1^{er} avril 2021, en tant que professionnel, vous avez l'obligation de le faire sur le site RappelConso.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

MEILLEURES PRATIQUES POUR PREVENIR LES TMS : LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de sa campagne 2020-2022 « Lieux de travail sains - Allégez la charge ! » sur la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) lance un appel à candidatures pour le prix européen des bonnes pratiques. Ce concours a pour but de récompenser les organisations qui mettent en œuvre des approches exceptionnelles et novatrices en matière de prévention des TMS. Le jury européen récompensera 6 bonnes pratiques et les lauréats se verront remettre leur prix à l'Agence européenne à Bilbao (Espagne) fin 2022. Informations et candidature : [cliquez-ici](#).

ALERTES PREVENTION POUR LES TPE

Dans le cadre de son programme de prévention des accidents du travail (AT), l'Assurance Maladie - Risques Professionnels lance une campagne de mailing, via l'application net-entreprise, à destination d'environ 17 000 entreprises de 10 à 19 salariés. Les entreprises cibles sont celles qui ont eu au moins 1 AT avec arrêt respectivement en 2019 et en 2020. Cette fréquence d'accident est atypique pour des petites entreprises. Afin d'éviter que ces accidents ne se reproduisent et pour mettre en place des actions concrètes en vue de réduire les risques professionnels, l'Assurance Maladie propose des outils d'analyse pour aider les entreprises dans leur démarche de prévention. Des subventions sont également disponibles dans le but de financer l'achat d'équipements ou de formations en prévention.

LES RISQUES EMERGENTS

Le service Prévention de la Carsat Pays de la Loire s'engage dans une démarche de veille des risques émergents. Les investigations et travaux menés sont consultables via des fiches de capitalisation, notamment une sur les impacts du changement climatique sur la prévention des risques professionnels. Pour plus d'informations [cliquez-ici](#)

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : LES DÉMARCHES SE FONT DÉSORMAIS EN LIGNE

Depuis le 6 avril 2021, les demandes d'autorisation de travail pour le recrutement des salariés étrangers s'effectuent uniquement sur le site <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>. Ce dispositif s'accompagne d'une réforme des critères d'instruction des demandes d'autorisation de travail et d'une simplification de la liste des pièces à fournir.

RECONDUCTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT EN 2021

Un communiqué de presse en date du 28 avril a été publié par le Ministère du travail sur les modalités de mise en œuvre de la « prime Macron ». Les conditions précédentes seraient reprises. Ainsi, toutes les entreprises pourront attribuer une prime de 1000 euros pour les salaires allant jusqu'à 3 SMIC. Celles qui sont couvertes par un accord d'intéressement ou qui ouvrent des négociations dans le but de revaloriser les rémunérations de travailleurs de la « 2^{ème} ligne » pourront verser une prime d'un montant maximum de 2000 euros. Il est proposé que la prime puisse être versée jusqu'à début 2022.

Plus d'informations [en cliquant ici](#).

AGENDA

6 mai	Club RH PME-ETI Visio-conférence
19 mai	Webinaire « Bénéficiaire du plan de relance, c'est encore possible » Visio conférence
20 mai	Formation « Adapter la durée du travail aux besoins de votre entreprise » Visio conférence ou Saint-Herblain
20 mai	Actu SSE « La réglementation des EPI » Visio-conférence
3 juin	Formation « Analyser et décrire les postes dans son entreprise, notamment en vue des classements » Visio-conférence
3 juin	Réunion d'information juridique « Entretien professionnel et état des lieux récapitulatif » Visio conférence
8 juin	Club RH PME-ETI Saint-Herblain
10 juin	Rencontre Prospective Saint-Herblain

CONTACT UIMM LOIRE-ATLANTIQUE

10 chemin du Vigneau - 44800 Saint-Herblain

Tél. : 02 51 72 92 60 - E-mail : ui44@ui44.fr - Site web : uimm-loire-atlantique.fr